

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS272

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 14

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est indispensable de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap, cette précision relève du règlement général d'examen, et non des règles spécifiques intégrées au cas par cas dans des référentiels d'évaluation.

Cet amendement supprime donc la rédaction adoptée par le Sénat.